



DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Demande de subventions pour l'étude à la rénovation des bâtiments du site Lafarge

Délibération n° 26 04 20

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-trois avril, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le vendredi dix avril deux mille vingt-six, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Jean-Marc Rancurel, Madame Martine Brun, Messieurs Gérard Branda, Michel Calmet, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Fabien Guglielmino, Madame Audrey Legeret, Messieurs Christian Dragoni, Dominique Josse, Madame Sandrine Barralis, Monsieur Albert Philip, Madame Lykke Saviane, Monsieur Alain Alessio, Madame Nadine Ezingear, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Elodie Loretz, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nicole Colombo, Messieurs Gilbert Camous, Daniel Sfecci, Maurice Tamazout, Madame Anaïs Migone, Monsieur Pierre Donadey, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan, Mesdames Michelle Noero et Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.

Absente représentée : Madame Céline Duquesne par Monsieur Maurice Tamazout

Absents : Monsieur Michel Lottier, Madame Evelyne Laborde et Monsieur Jean-Pierre Roch
Madame Elodie Loretz a été nommée secrétaire de séance

Rapporteur : Monsieur Cyril PIAZZA

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la délibération n° 25 11 01 désignant la Chambre de Commerce et d'Industrie des Alpes-Maritimes (CCI 06) comme aménageur du site et indiquant l'intention de la Communauté de Communes à acquérir une partie du site Lafarge destinées à l'installation de services techniques,

Considérant la délibération n° 26 04 18 renouvelant la détermination de la Communauté de Communes à créer sur le site Lafarge un pôle destiné à l'installation d'équipements publics : des services techniques communautaires, le S.I.L.C.E.N. (syndicat de gestion de l'eau potable) et le S.I.C.T.E.U. (syndicat de collecte et de traitement des eaux usées),

Considérant que les bâtiments à acquérir nécessitent une étude préalable et un audit en vue de leur réhabilitation notamment énergétique notamment pour atteindre le standard Bâtiment Basse Consommation (BBC).

**Le Conseil municipal, ouï l'exposé de son Président,
après en avoir délibéré,**

- **Sollicite** pour la réalisation d'une étude préalable à la rénovation des bâtiments du site Lafarge, le concours financier:

- de la Région Sud - Provence-Alpes-Côte-d'Azur dans le cadre du Contrat Nos Territoires d'Abord 2024-2029,
- du Conseil départemental des Alpes-Maritimes dans le cadre des aides aux communes et groupements de communes,
- de l'Etat dans le cadre de différents fonds ou dotations à l'attention des EPCI.

- **Autorise** le Président à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 34

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 31

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Madame Céline Duquesne, Monsieur Jean-Marc Rancurel, Madame Martine Brun, Messieurs Gérard Branda, Michel Calmet, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Fabien Guglielmino, Madame Audrey Legeret, Messieurs Christian Dragoni, Dominique Josse, Madame Sandrine Barralis, Monsieur Albert Philip, Madame Lykke Saviane, Monsieur Alain Alessio, Madame Nadine Ezingard, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Elodie Loretz, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nicole Colombo, Messieurs Gilbert Camous, Daniel Sfecci, Maurice Tamazout, Madame Anaïs Migone, Monsieur Pierre Donadey, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan, Mesdames Michelle Noero et Germaine Millo

Contre : /

Abstention : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
E. LORETZ

LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA